



N°8 | Année 2017

Régulations et espace public

Varia

Femmes et frotteurisme dans les autobus à abidjan

Herman Crizoa, Michel Gbagbo, Massandjé Traore

Résumé

Français / English

L'objectif de cette recherche est de comprendre les motivations des agresseurs sexuels en public dans un contexte interculturel. Le modèle sociocognitif de Pahlavan sur la violence est discuté. La méthode d'analyse est qualitative de type phénoménologique et vise à proposer une typologie des modalités de ces formes d'agression sexuelle et des agresseurs. Les résultats amènent à distinguer trois principales modalités d'agression (frotteurisme, frôlements et attouchements), deux types d'agresseurs (d'habitude et d'occasion) et deux facteurs causaux : physiques et situationnels et psychosociaux.

The aim of this research is to understand the motivations of sex offenders in public in an intercultural context. Pahlavan's socio-cognitive model of violence is discussed. The method of analysis is qualitative of phenomenological type and aims to put forward a typology of the modalities of these forms of sexual assault and aggressors. The results lead us to distinguish three main modes of aggression (rubbing, brushing and touching), two types of aggressors (habitual and occasional) and two causal factors: physical and situational and psychosocial.

Entrées d'index

Mots clés : agression sexuelle, frotteur, frôleur

Key words : sexual assault, rubbing, brushing

Texte intégral

Problématique

Les violences sexuelles dans les autobus de la SOTRA sont peu étudiées en sciences sociales en Côte d'Ivoire, alors que la forte densité sociale de ces moyens urbains de mobilité et d'intégration entraîne des bousculades, des irrévérences et même des actes de violence. Cette étude décrit ces violences sexuelles et dans une perspective applicative de criminologie préventive, propose aux décideurs institutionnels un ensemble de mesures destinées à refréner ce phénomène agressogène.

Atteinte physique, morale ou psychologique, la violence concerne tout acte de transgression portant préjudice aux autres ou à la loi. Des quatre approches sociologiques du concept de violence (empirique, fonctionnaliste, systémique et microsociologique), la dernière, à la limite de la psychosociologie, nous semble la plus pertinente. Elle tend à montrer, comment, à l'intérieur d'un champ, se développent des modalités variées d'agressivité (morales, psychologiques et physiques) à l'encontre de victimes désignées (les femmes) sous l'effet de "référents" de nature culturelle et/ou psychologique, telle la frustration.

La question des violences sexuelles dans les transports en commun invite au plan psychologique à aborder le concept de "déviance sexuelle". Qu'on la nomme "perversion" ou paraphilie, cette entité entend regrouper l'ensemble des attirances ou pratiques sexuelles considérées comme "anormales", inhabituelles et punissables. Le DSM-5¹ (2015), ajoute trois critères : une forme plus ou moins marquée d'inadaptation sociale du sujet ; une exclusivité du mode atypique de satisfaction ; une violence faite à l'objet – c'est-à-dire l'absence de consentement de la victime.

Que l'on se situe sous l'angle psychopathologique ou criminologique, il apparaît nécessaire de distinguer la déviance sexuelle psychopathologique de la déviance criminologique. La première concerne le choix de l'objet sexuel et le mode de concrétisation de la jouissance. Elle n'est donc pas forcément de nature criminologique. La seconde – passage à l'acte de destruction – n'est pas nécessairement de nature psychopathologique ; l'irresponsabilité pénale ne saurait être à chaque fois invoquée au détriment de la victime. Dans cette étude ne seront considérés que les faits relevant de la déviance criminologique (avec ou sans troubles psychopathologiques). L'on ramènera la violence à sa définition la plus stricte, ou l'acte portant directement atteinte à l'intégrité corporelle des personnes. Et seront appelées déviances sexuelles dans les autobus de la SOTRA² les actes caractérisés par des contacts physiques intentionnels à caractère sexuel et

¹ Le DSM-5 est la cinquième édition du DSM (Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders), le manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux. Une référence que l'on doit à l'APA, société américaine de psychiatrie.

² SOTRA : Société de Transport Abidjanais. Société publique.

sans pénétration survenant lors de la mobilité de passagers citadins à Abidjan et commis sans le consentement des victimes.

Tels que définis, ces actes constituent des agressions sexuelles. Dénués ou non de contacts physiques, ces agissements de nature sexuelle pratiqués dans des espaces publics ou privés peuvent provoquer un traumatisme physique ou psychologique chez les victimes du fait qu'ils leur sont imposés (Caceres, 2005). Il n'existe pas de définition générale et unique de ce qui constitue une agression sexuelle. Chaque juridiction nationale a formulé sa propre définition. Ainsi, le Code pénal français en son article 222-22 la définit comme atteinte sexuelle qu'accompagne de la violence, des menaces ou de la surprise, même sans pénétration. Il s'agit donc de tout acte de nature sexuelle, non consenti. Même s'il ne donne pas de définition précise de l'agression sexuelle, le Code pénal ivoirien (2015), en distinguant le viol, qualifié de "crime" (art. 354), de l'attentat à la pudeur (art. 355sq.) et de l'outrage public à la pudeur (art. 360), relève que ces deux infractions se démarquent du viol par leur caractère délictuel et constituent des faits d'agression sexuelle *stricto sensu*. C'est en effet par rapport au viol, crime caractérisé par un acte de pénétration sexuelle, que tous les autres faits dépourvus de pénétration sont réputés relever de l'agression sexuelle. Il s'agit d'un ensemble comparable d'infractions néanmoins réalisées dans la sphère privée ou publique (cinéma, autocar, etc.).

Concernant la répression de ces différentes infractions, il existe selon le Code Pénal ivoirien (Centre National de Documentation Juridique, 2015, p. 87-89), trois paliers de gravité. Ceux-ci s'apprécient en fonction de la lourdeur de la peine maximale encourue : de 20 ans à la prison à vie en cas de viol ; de 5 ans à 10 ans d'emprisonnement et de un à deux millions F CFA d'amende, dans le cas de l'attentat à la pudeur ; en matière d'outrage public à la pudeur, la répression est de 2 ans à 4 ans d'emprisonnement et de 300 000 à 600 000 F CFA d'amende. Et dans ce dernier cas, on peut citer les attouchements, les baisers "volés", les frôlements à caractère sexuel et les frottements consistant à frotter ses organes génitaux sur une personne non consentante dans le bus.

L'attouchement, qui constitue un abus sexuel en cas d'absence de consentement de la victime, traduit l'action de toucher délicatement (principalement avec la main) le corps de l'autre dans le but de fournir et/ou de prendre du plaisir mais sans qu'il y ait pénétration. Le frotteurisme est cette paraphilie caractérisée par la tentation de rechercher le contact physique avec des personnes principalement non consentantes, dans des endroits publics, et dans le but d'en retirer de la jouissance. Il en existe deux types d'auteurs. Les premiers, ou "frôleurs", effleurent légèrement le corps d'un autre de leur corps ou par un geste comparable à une caresse ou une sollicitation. Les seconds, qualifiés de "frotteurs", frottent leurs organes génitaux contre l'autre. Ces trois types d'actes peuvent ou non coexister dans l'agression sexuelle et n'impliquent aucune forme de relation antérieure entre auteur et victime

Les quatre principaux regards habituellement développés sur l'agression sexuelle – liée à la maladie mentale, augmentation de la répression, relation à une maltraitance intrafamiliale et question de la distinction des types pervers – ne traduisent pas vraiment la profondeur du

malaise et l'humiliation de la victime. Ils éclairent cependant sur la relation d'emprise entre elle et l'auteur. Cette relation explique pourquoi la victime apparaît parfois comme l'instigatrice de faits que pourtant elle subit. Ils ne marquent pas enfin suffisamment l'importance des facteurs situationnels. Or, dans ce type d'agression, le déficit de conduite adaptative s'abrège justement dans un cadre physique (le bus bondé) et social (urbanisation, pauvreté et besoins de mobilité) criminogène.

La théorie sociocognitive de Pahlavan (2002, p. 121), explique ainsi le phénomène : le comportement (sexuel) agressif résulterait de l'interaction de stratégies comportementales (frôlements, attouchements, frottements...) adaptées aux caractéristiques physiques et sociales dans lesquelles se trouve l'individu en lui permettant pour un temps de combler son déficit adaptatif. Mais quelles sont ici les caractéristiques de l'environnement ?

Abidjan constitue la ville la plus peuplée de l'Afrique de l'ouest ainsi qu'un important carrefour culturel. Les populations y restent très attachées à leurs croyances traditionnelles et leurs religions musulmane et chrétienne. Dans cette ville, capitale économique de la Côte d'Ivoire caractérisée par une forte urbanisation, le domaine du transport en commun a été largement concédé par l'État à la SOTRA, une compagnie de transport terrestre. Le secteur du transport, essentiel à la mobilité et à l'intégration urbaine, y paraît pourtant souffrir de dysfonctionnements variés (Crizoa, 2010) : défaillances des bus en nombre et en qualité, épuisement des passagers après des files d'attentes interminables, violences, incivilités... Turok et Watson (2001) et Mezgani (2011), étendent ces constats à toute l'Afrique. Sont évoqués le défaut d'intégration sociale, la faiblesse du contrôle social, la variance des normes et conduites, le changement social lié à l'urbanisation rapide, etc.

Crizoa (2010) considère comme peu judiciaire cette criminalité du "non-lieu", nouvelle et urbaine, menée par de jeunes acteurs masculins usant de ruses ainsi que d'agressions verbales et physiques comme moyens de survie. Elle touche l'intérieur des autocars de transport public essentiellement du fait de leur densité sociale. Cette situation d'impunité n'est-elle pas liée à la nature et aux conditions mêmes de cette infraction : comportements honteux, lâches, commis à la sauvette ?

Parmi ces agressions, que sait-on en effet de celles ciblant spécifiquement les femmes ? Ailleurs, les études de Bourgneuf (2015) ou Noble (2015), confirment d'une part le lien entre promiscuité et violence sexuelle dans les TC³, et d'autre part, comme l'affirme Salmona (2013), que l'agression sexuelle n'est pas désir sexuel mais volonté d'avilir. Ces études, sur le plan victimologique, ne mettent cependant pas suffisamment en lumière les moyens dont disposent les victimes pour se protéger et leurs voies de recours pour obtenir réparation, notamment lorsqu'il s'agit de jeunes filles mineures.

³ T.C. : Transports en commun.

Les auteurs cités exposent par contre clairement les deux traits psychologiques dominants des agresseurs : auto-dévalorisation (faible estime de soi, sentiment de moindre valeur et difficultés d'affirmation) et inadaptation (difficultés à l'empathie, à l'intégration, à la maturation du jugement moral et crainte des relations sociales stables). En fait, l'exercice de la violence exprimerait un désir de domination constitutif d'une érotisation de la haine et de la violence ancrée dans la "mémoire traumatique" (Salmona, 2013), de personnes en détresse.

Ils relèvent enfin que la spécificité de ce type d'agression se trouve dans les conditions matérielles d'exécution ; les infracteurs profitant des bousculades aux heures de pointe pour exercer une délinquance d'opportunité essentielle au maintien de leur équilibre bio-psycho-social.

Le problème majeur que soulèvent la théorie de Pahlavan (2012) et ces écrits porte sur le profil psychosociologique des infracteurs qui paraissent tous appartenir à un groupe social homogène (déclassés, pauvres, frustrés) habillé de traits psychologiques identiques (auto-dévalorisés et inadaptés) et manifestant un mode semblable de passage à l'acte. Or, l'acte pervers relevant d'un haut degré de dangerosité criminologique et de planification, se distingue du faible niveau de dangerosité du passage à l'acte situationnel ou "pour s'amuser" de l'adolescent et encore de la dangerosité psychiatrique souvent hasardeuse du schizophrène. De même, ces écrits n'interrogent pas suffisamment le contexte. Or, comme le dit Pahlavan (2012), les stratégies comportementales de l'agresseur tiennent aussi compte de son environnement (social et culturel). On pourrait donc s'attendre –eu égard au tabou entourant l'acte sexuel dans notre environnement - à certains types d'actes (le frottement par exemple, que son auteur pourrait justifier *a posteriori* par la densité sociale des bus) et non pas à de l'exhibitionnisme proprement dit, acte sévèrement réprouvé par la morale.

Aussi, d'un point de vue anthropo-criminologique, paraît-il important de comprendre, dans notre contexte, de quelles manières des individus arrivent-ils à surmonter les freins qu'imposent les invariants culturels liés à la sexualité et à se livrer en public à des attouchements ou des agressions sexuelles à l'encontre de jeunes filles et de femmes ?

L'objectif de la recherche consistera alors non seulement à comprendre les motivations des agresseurs, mais, dans une perspective à la fois dialectique et comparative, à tenter de mettre en exergue les principaux modes d'expression de cet agir sexuel dérogatoire en public ainsi que de proposer une typologie des agresseurs. Il s'agira enfin, dans une optique applicative, de proposer aux décideurs institutionnels une série de mesures visant à endiguer le phénomène.

L'hypothèse que nous formulons est que la densité sociale et l'environnement physique (chaleurs, bruits...) des moyens publics de locomotion favorisent l'expression anonyme de tous types de déviances.

Méthodologie

L'étude s'est déroulée à Abidjan, entre février et juillet 2016. Vingt étudiants ont emprunté des bus bondés durant cette période aux heures de pointe (de 6 heures à 8 heures le matin et de 18 heures à 20 heures le soir) sur les lignes 11, 19, 49 et 85 reliant le Plateau (centre des affaires d'Abidjan) aux communes populaires respectives de Koumassi, d'Adjamé, d'Abobo et de Yopougon. Ils avaient pour instruction, s'il se produisait une altercation en rapport au phénomène étudié, de descendre du bus avec le premier des deux protagonistes incriminés qui en faisait de même, de se présenter comme enquêteur universitaire et de l'interroger à l'aide de questions ouvertes sur les conditions de l'agression. Le phénomène, dans cette perspective non expérimentale et phénoménologique, est enregistré sans manipulation.

Une autre dizaine d'enquêteurs universitaires a, pendant le mois d'août 2016, procédé à une enquête de faits et d'opinion auprès d'un échantillon de 250 personnes représentant les catégories sociales [usagers d'autobus (N=200), machinistes de la SOTRA (N=30), responsables administratifs de la SOTRA (N=10), et policiers de la SOTRA (N=10)], supposés intéressés par le phénomène. Cet échantillon a été établi par jugement construit après analyse des résultats de la pré-enquête. La méthode, bien que non aléatoire, a été utilisée dans un souci de représentativité de la population cible – les usagers et les acteurs du transport public. La sélection des unités a été faite de manière empirique. L'échantillon est présenté dans le tableau qui suit :

Tableau : Échantillon enquêté désagrégé d'usagers du bus

Source : Données d'enquête

| Hommes/Femmes | TRANCHES D'ÂGES | | | EFFECTIFS | POURCENTAGES |
|---------------|-----------------|-------|------------|-----------|--------------|
| | 15-25 | 25-45 | 45 et plus | | |
| Hommes | 68 | 60 | 22 | 150 | 60 % |
| Femmes | 53 | 32 | 15 | 100 | 40 % |
| TOTAL | 121 | 92 | 37 | 250 | 100 % |

La méthode de recherche est dialectique, tenant à la fois compte de la loi du mouvement (praxis des sujets) et de la loi de contradictions entre ces praxis et les tabous. Les outils ont été au cours de la pré-enquête la lecture documentaire et les entretiens avec une cinquantaine de passagers et une dizaine de machinistes de la SOTRA choisis de manière arbitraire. Cette pré-

enquête a abouti à l'établissement de l'hypothèse et à la mise en exergue de thématiques spécifiques ayant permis la construction du guide d'entretien pour l'enquête d'opinion et de faits : nature de l'infraction ; conditions physiques au moment de l'infraction ; âge des infracteurs ; des victimes ; ressenti de ces victimes et mesures psycho-judiciaires.

Au cours de l'enquête proprement dite, l'entretien libre a été utilisé pour recueillir l'opinion, soit de la victime, soit de l'infracteur. Une question principale était posée : « Que s'est-il passé ? », suivie de relances si nécessaire. Et pour l'enquête d'opinion et de fait, de type qualitatif, l'outil de recueil a été l'entretien semi-directif basé sur les catégories d'analyse établies lors de la pré-enquête.

Les données recueillies par ces deux enquêtes combinées ont été analysées par la méthode qualitative de type phénoménologique dans le but de dresser une catégorisation des infractions et des types d'infracteurs, en même temps que de comprendre les motivations des agresseurs et d'identifier les déterminants psychologiques et sociaux de leurs actes. Ces données ont été quantitativisées pour l'analyse descriptive, puis soumises à l'analyse thématique de contenu. La quantification a permis de déterminer la tranche d'âge des agresseurs et de leurs victimes et d'établir les pondérations des types d'infractions les plus récurrentes dans notre contexte. L'analyse thématique de contenu a aidé, par le relevé des catégories d'unité issues du discours, à comprendre et à discuter les motivations sous-tendant les passages à l'acte, à dresser une typologie des infracteurs puis, à établir un lien entre conditions matérielles du passage à l'acte et production du comportement. L'on a pu également par ce biais recueillir des données sur le ressenti des victimes et leurs attentes.

La spécificité de cette étude, au plan méthodologique, est que l'abord de l'agression sexuelle ne s'est pas centré sur l'étude de l'agresseur (évaluation expertale, entretien préliminaire, prise en charge multifocale...). De même, l'on a utilisé ni les échelles métriques de psychopathie, ni le diagnostic des troubles de la conduite du DSM 5⁴ (2015). Cela pour quatre raisons : le caractère exploratoire de la recherche, la faible prévalence des psychopathes chez les auteurs d'agression sexuelle (entre 3 et 15% selon Aubertin et Côté, 2005), l'absence de données médico-légales et judiciaires et les conditions de l'étude (dans la rue). Tout au plus ont été approchés, du point de vue de la victime, les facteurs facilitant le fait criminel et les conséquences de l'agression.

Résultats et discussion

Cette partie a présenté la typologie des délits d'agression sexuelle dans les bus de la SOTRA en pourcentage des actes les plus fréquents et a décrit deux systèmes de comportement sexuel déviant ainsi que deux causes explicatives du phénomène. La question de l'impact de telles agressions sexuelles sur les femmes a été abordée à la fin.

⁴ Échelle mesurant les comportements antisociaux chroniques et les traits hautement narcissiques des infracteurs.

La typologie des délits d'agression sexuelle dans les bus de la SOTRA

La typologie des délits sexuels dans les bus s'est établie en relevant les actes les plus fréquemment dénoncés par les personnes interviewées. Dans ce cas, l'on s'intéresse au mode opératoire et l'on a distingué : 1. Le frottement (60%). 2. Le frôlement (25%). Et 3. Les attouchements (15%). Ces agressions commises sur la poitrine, les fesses, les cuisses, le dos... supposent de la violence, ou à tout le moins une forme de contrainte (la victime a le plus souvent honte de réagir) et de la surprise (en cela qu'elle se trouve prise au dépourvu).

En raison de sa plus grande discrétion dans l'exécution et de la possibilité qu'a son auteur de l'imputer au hasard, on avait supposé que les frôlements constitueraient la tranche d'actes la plus représentative. Or, les résultats indiquent que le frottement tient la première place avec un taux de 60%. Ils révèlent également que ces agissements sont le fait d'hommes âgés de 15 à 46 ans sur des femmes de la tranche d'âge compris entre 14 et 39 ans. Sans doute faut-il imputer ces données aux conditions de l'enquête et à la banalisation des faits de frôlement. On pourrait ajouter que le volume de violence ressentie par les frottements varierait en proportion de l'engagement de l'auteur dans la commission de son forfait et du plus grand impact sur ses victimes.

On remarquera l'absence apparente d'autres types d'agression : baiser dans le cou, attitude sexiste, exhibitionnisme, masturbation en public. Le second, qui concerne en droit français le propos ou l'acte exprimé dans l'espace public et ayant manifestement pour objet d'humilier une ou plusieurs personnes en raison notamment de leur sexe et entraînant conséquemment une atteinte grave à leur dignité, n'existe pas en droit ivoirien. Ces comportements n'ont peut-être pu être relevés du fait de la brièveté du temps de l'étude. Il y aurait donc lieu de repenser les conditions de collecte des données.

Les facteurs explicatifs de ces agressions

En fonction de la fréquence supposée de l'acte (évaluée par les discours), on peut décrire deux systèmes de comportement sexuel déviant, l'un étant dit "d'habitude" et l'autre "occasionnel". Le premier qui semble lié aux facteurs psychosociaux (nés dans l'interrelation avant le passage à l'acte) représente 14 % des causes perçues. Le second qui paraît être en relation avec les facteurs physiques (chaleur, entassement...) concerne 86 % de ces dernières. Les "tenues vestimentaires" ont été intégrées aux facteurs physiques.

Causes physiques et situationnelles

La chaleur, le bruit, la promiscuité (et l'anonymat subséquent), les contacts fortuits... liés à la densité sociale et à l'entassement semblent constituer les facteurs physiques déterminant le passage à l'acte de l'agresseur occasionnel. Ils induiraient une montée d'anxiété et de frustration (pulsion sexuelle non assouvie, sensation d'étouffement) dont la décharge d'agressivité permettrait l'écoulement. Pour E., machiniste : « Avec la chaleur, l'adrénaline monte et donc, certains individus sont excités et peuvent s'oublier en s'adonnant à des

attouchements. ». Mécaniste, cette approche de l'agressivité consolide l'idée d'un état physiologique interne de déplaisir jugulé par la fonction homéostatique de l'objet. Ainsi, dit D. : « ... un jour, dans un bus sombre, je croise mes bras et ma main gauche touche par mégarde le sein de ma voisine. Pas de réaction. Je réessaie. Je l'ai caressé durant tout le trajet... La "voisine" m'a touché le sexe avant de descendre... Je n'avais pas de copine et c'était ma deuxième fois. » Le trop plein de frustration se traduit dans ce cas par une perte de contrôle de soi (le *coping centré sur Soi*), une mauvaise évaluation de la dangerosité de l'acte induisant un risque de récurrence et un faible niveau d'auto-efficacité puisqu'un tel "accident" ne saurait signifier l'établissement d'une relation interindividuelle.

Les tenues légères peuvent constituer des signaux érotiques provoquant l'éveil physiologique sexuel non agressif de prime abord, mais que la situation de frustration permettrait de traduire en acte (Zillmann *et al.*, 1974). Ainsi selon A. : « Moi, une fois, ma camarade partait au stage et avait porté une jupe moulante. Dans le bus un homme s'est collé à elle jusqu'à la descente où on lui a dit qu'elle a une tâche sur la jupe. Elle regarde, c'est du sperme... ». Ce discours, semble-t-il banalisé, fait des femmes des "victimes désignées" et tend à la légitimation de la violence sexuelle à leur encontre. Pour G. : « C'est bien fait pour elles ; elles s'habillent comme des "prostituées". L'homme résiste difficilement à ces choses-là et donc il est transporté dans sa vision et ne se contrôle plus ».

Nonobstant, certains acteurs accèdent intuitivement au contrôle de soi par élaboration d'un imaginaire fécond (calcul arithmétique...) ou de stratégies polymorphes d'évitement (descente et/ou changement du bus). On a le cas de O. : « La dernière fois, j'allais aux cours. Une femme a collé ses "fesses" sur moi. Peut-être qu'elle faisait exprès ? J'ai fait des logarithmes jusqu'à destination... ». Puis il ajoute : « Aujourd'hui, je n'ai pas pu me contrôler, j'étais trop "tendu"... quand la jeune dame s'est retournée, je suis descendu ». *Mais* les paramètres individuels ne favorisent pas toujours l'exécution de telles stratégies.

Causes psychosociales

Quant aux frôleurs, frotteurs ou autres auteurs d'attouchements "d'habitude", l'on subodore chez eux l'existence de troubles du comportement sexuel, inadéquat du point de vue normatif et témoignant de difficultés relationnelles. Pour Z., machiniste : « Ce sont de vrais "malades" ces gens-là. Souvent nous, en tant que chauffeurs on les connaît. Ils ne vont nulle part. Ils passent tout le temps dans les autobus pour "voler du plaisir". Il faut faire quelque chose contre ce phénomène. ». Selon V : « Moi, j'ai mon ami de classe qui aime bien faire ça : il aime quand le bus est bondé de monde pour coincer ou se frotter aux filles. » J. nous dit encore. : « ... Moi j'aime ça et j'en profite ... Je ne l'ai pas violée ! ... »

Du latin *pervertio* et du verbe *pervertere* (corrompre, prendre le mauvais chemin), la perversion traduit une « ... déviation pathologique du comportement sexuel normal, voire une aberration de l'acte sexuel normal, avec une fixation à un objet et un but en rupture avec les pratiques culturellement admises. », Hachet (2008, p. 16). Échappant au refoulement, cette exigence

d'accès immédiat à la jouissance brave tout interdit, faisant même croire parfois à l'intéressé que la victime y prend du plaisir. Le pervers, pleinement conscient, jubile de la mise en acte transgressif du fantasme et se trouve doté d'une réelle capacité adaptative. Les responsables d'agressions sexuelles seraient plus habituellement des individus à la fois vulnérables au plan psychosocial (solitude, intimité déficitaire et pauvreté des liens d'attachement.) et conséquemment agressifs, Marshall (1994). L'agressivité et une certaine forme de sadisme ont continuellement en effet été attachées à l'agissement sexuel dérogatoire considéré comme une délinquance particulière. Mais que l'agresseur souffre ou non de paraphilie, ce serait surtout, dit Marshall (1994, p. 57), les "conditions du hasard" et pour White et Smith (2004), le déficit de "barrières institutionnelles" adéquates, qui détermineraient, en dernier ressort, le passage à l'acte ; les causes situationnelles constituant un "cadre" matériel occasionnel favorisant l'épanchement pulsionnel.

En ce sens, ce type de transgression, par imitation, jeu, envie de confrontation à la loi ou perversion, réitère la question de la frustration (l'intensité de celle-ci serait en rapport avec l'impossibilité pour l'individu d'atteindre ses objectifs et aurait alors un effet cathartique) et de la faiblesse de réponse psycho-judiciaire satisfaisante. Mais si ce comportement sexuel met en relief la frustration de l'individu qui est dans l'impossibilité d'assouvir ses objectifs sexuels, *quid* de la victime et des répercussions de ce type d'agression sur son développement psychoaffectif ?

L'impact de ces agressions sur les femmes

De façon générale, les études menées sur la violence basée sur le genre, les violences ou les agressions sexuelles, montrent que la plupart des victimes sont des femmes. Les violences sexuelles exercées à l'intérieur des bus, ne dérogent pas à la règle. En effet, que l'on soit du côté des usagers-témoins de ces agissements dans le bus ou du côté des usagers- victimes de ces violences, les témoignages recueillis auprès de la population enquêtée, confirment que la plupart des victimes sont du sexe féminin. Ce qui n'exclut absolument pas le fait qu'il puisse y avoir des victimes du sexe masculin. Les données dont nous disposons dans le cadre de cette étude exploratoire ne nous ont pas permis d'approfondir notre analyse sur la classification en fonction des victimes et des auteurs de ces agissements, par sexe et par tranches d'âges et de faire un croisement entre ces variables. Les résultats révèlent que ces actes d'attouchements, de frottements et de frôlement sont exercés sur des femmes (100 %) dont l'âge varie entre 14 et 39 ans.

En matière d'attouchements, de frottements et de frôlement dans le bus, la femme est soumise à une violence qui peut être qualifiée de "violence ou d'agression silencieuse". Puisque l'auteur de l'acte à connotation sexuelle lui impose ces agissements sans son consentement et en violation de toutes les règles en matière de droit sexuel, notamment la liberté du choix du partenaire, du lieu de l'acte sexuel et de la méthode utilisée. Cette absence de consentement est une atteinte au corps de la femme, à son intimité ainsi qu'à sa dignité.

Les faits se déroulent le plus souvent à l'intérieur de bus bondés et aux heures de pointe. La femme qui se trouve coincée entre plusieurs personnes est le plus souvent dans une situation confuse où elle a du mal à apprécier objectivement la situation dans laquelle elle se trouve. Ces actes de frotteurisme sont-ils liés à la surcharge du bus, et dans ce cas, seraient accidentels et involontaires ? Ou bien s'agit-il d'actes animés par une volonté d'assouvir un désir sexuel ?

Entre le temps du trajet qui peut être plus ou moins long et le temps de la réflexion, la victime est dans une situation de pression, de malaise, d'angoisse et même de peur. Ce sentiment ne prendra fin pour faire place à la honte, à la frustration et à l'humiliation, que lorsque la victime aura le courage de dénoncer le comportement anormal de son voisin ou à la fin du voyage de l'un des deux protagonistes. Comme A. l'a souligné dans son témoignage, « Dans le bus un homme s'est collé à ma camarade jusqu'à la descente où on lui a dit qu'elle a une tâche sur la jupe. Elle regarde, c'est du sperme... ». Le plus souvent, la victime n'a la réponse à sa question que lorsqu'elle constate une tâche sur ces vêtements, s'il n'y a aucune preuve, elle sera toujours dans le doute. À sa descente du bus, la femme victime de frottements ou de frôlements va se retrouver dans une situation d'avalissement et culpabilisera du fait de n'avoir pas dénoncé le comportement de son "agresseur", d'avoir accepté d'être dominée par lui ou d'avoir été l'instigatrice même des faits (la façon de se tenir dans le bus, sa tenue vestimentaire). Ainsi, la victime de frottements ou d'attouchements en arrive souvent à croire qu'elle a consenti à son agression sexuelle. Selon P. : « J'avais tellement honte après que... enfin je me suis demandé si ce n'était pas de ma faute quoi... ».

Les traumatismes de violence sexuelle ont nécessairement des impacts plus ou moins marqués sur certains aspects du développement de la personne. On reconnaît de façon générale des conséquences manifestement liées à ces traumatismes. Ces actes d'attouchement, de frottements ou de frôlement peuvent entraîner un traumatisme chez la femme, une privation arbitraire de liberté sexuelle ou des troubles psycho-traumatiques qui peuvent durer toute sa vie. Les femmes qui ont subi ces attouchements se sentent coupables et honteuses et ont une mauvaise estime de soi. Elles peuvent faire une dépression ou être dans un état d'anxiété, de stress post-traumatique, accompagné d'insomnie. Les séquelles subies par les victimes sont souvent lourdes, elles atteignent la plupart du temps les bases même du développement de la personnalité. En l'espèce, cette situation peut également avoir un impact sur les habitudes de la victime au niveau du choix des moyens de transport.

Conclusion

Les violences sexuelles exercées dans les bus de la SOTRA au sein de la ville d'Abidjan sont une réalité récurrente qui touche en majorité des femmes de 14 à 39 ans et sont principalement l'œuvre d'hommes âgés de 15 à 46 ans. Les principaux types d'agressions sexuelles relevés sont ici le frottement (60%), le frôlement (25%) et les attouchements (15%). Les agresseurs sexuels opèrent à tout moment de la journée, et spécifiquement quand les bus sont bondés, aux heures de pointe (entre 6 heures et 8 heures le matin, et de 18 heures à 20 heures le soir).

Les causes évoquées sont essentiellement psychosociales (14 %) pour les agresseurs d'habitude et situationnels (86 %) pour les infracteurs occasionnels. Les causes situationnelles ou physiques dominent pour deux raisons. Premièrement du fait que les pervers amateurs de frotteurisme sont en réalité peu nombreux dans la population des agresseurs sexuels. Deuxièmement, parce qu'elles offrent les conditions immédiates favorisant le passage à l'acte.

L'absence de réponse psycho-judiciaire adaptée et l'impossibilité pour de nombreuses femmes de réagir, du fait de la densité des bus et des pesanteurs culturelles, favorisent la banalisation du phénomène. Cette délinquance sexuelle occasionne une forme particulière d'insécurité et de sentiment d'insécurité qui porte atteinte à la dignité des femmes et peut avoir de graves conséquences sur leur développement psychoaffectif. Et elle porte entrave aux objectifs de la SOTRA qui sont, essentiellement, de favoriser la mobilité et l'intégration urbaine.

En termes de recommandations, il faudrait d'abord que le législateur crée une classe spéciale d'infractions dédiée à ces agressions afin d'en marquer la spécificité. Il conviendrait aussi que les pouvoirs publics agissent sur le cadre de la commission de ces délits, en dotant les bus de caméras et en créant une brigade de mœurs rattachée aux T.C. Il nous apparaît enfin judicieux de développer la sensibilisation de tous les acteurs sur le sujet (les infracteurs, les femmes pour qu'elles saisissent la justice et l'ensemble des usagers et des personnels de la SOTRA afin qu'ils dénoncent ces faits). En dernier lieu, il serait nécessaire de doter la ville d'Abidjan de bus en plus grande quantité puisque la densité sociale dans les T.C. s'explique notamment par les difficultés rencontrées à répondre aux besoins de mobilité des populations.

Bibliographie

Association Américaine de Psychiatrie – APA - (2015), DSM-5, Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux, version en français. Traduction française coordonnée par Crocq M.-A. et Guelfi J.-D., Elsevier-Masson.

Aubertin N., et Côté G. (2005), « Psychopathie et lien avec la victime chez les agresseurs de femmes adultes », *Criminologie*, vol. 38, n° 1, p. 189-206.

Bourgneuf C. (2016), « Agressions, exploitation, harcèlement sexuel : le lot des femmes réfugiées », *Libération* du 18 janvier 2016, consulté le 5 février 2016[http://www.liberation.fr/planete/2016/01/18/agressions-exploitation-harcelement-sexuel-le-lot-des-femmes-refugiees-en-europe_1427201].

Caceres C. (2005), « Assessing young people's non-consensual sexual experiences: lessons from Peru », in Jejeehoy S., Shah I., Thapa S. (Eds), *Sex without consent: young people in developing countries*, London, Zed Books, p. 127-138.

Centre National de Documentation Juridique (2015), *Code Pénal*, Abidjan, CNDJ, p. 87-89.

Crizoa H. (2010), Les violences dans le milieu des transports en commun privés à Abidjan. Thèse unique de Doctorat de Criminologie, Option sociologie criminelle (non publiée), Abidjan, UFR criminologie, Université de Cocody.

Hachet A. (2008), Traiter les abuseurs sexuels ?, p. 8. (en ligne) consultée le 2 février 2017 sur [http://classiques.uqac.ca/contemporains/hachet_amal/traiter_agresseurs_sexuels/traiter_agresseurs_sexuels.pdf].

Marshall W. L. (1994). « Pauvreté des liens d'attachement et déficiences dans les rapports intimes chez les agresseurs sexuels », *Criminologie*, vol. 27, n° 2, p. 55-69.

Mezgani M. (2011). Le transport public : un enjeu vital pour les villes d'Afrique sub-saharienne, consulté sur le site de l'Association Internationale de Transport Public – International Association of Public Transport – le 4 février 2016: [<http://www.global-chance.org/IMG/pdf/GC32p165-169.pdf>].

Noble J. (2015), « L'insécurité personnelle dans les transports en commun », *Déviance et Société*, vol. 39, numéro 3, p. 343-364.

Pahlavan F. (2012), *Les conduites agressives*, Paris, Arman Colin, Collection Cursus.

Salmona M. (2013), *Le livre noir des violences sexuelles*, Paris, Dunod, Hors-Collection.

Turok I., Watson V. (2001). « Divergent development in South African cities: strategic challenges facing Cape Town », *Urban Forum*, vol. 12 n° 2, p. 119-138.

White J.W., Smith P. H. (2004), « Sexual assault perpetuation and re-perpetration: From adolescence to young adulthood », *Criminal Justice and Behavior*, n° 11, p. 182-202.

Zilhnan D., Johnson R. C., Day K. D. (1974), « Attribution of apparent arousal and proficiency of recovery from sympathetic activation affecting excitation transfer to aggressive behavior », *Journal of Experimental Social Psychology*, 10, p. 503-515.

Pour citer cet article

Référence électronique

Herman Crizoa, Michel Gbagbo, Massandjé Traore, "Femmes et frotteurisme dans les autobus à abidjan", *Sciences et actions sociales* [en ligne], N°7 | année 2017, mis en ligne le date 15 novembre 2017, URL : <http://www.sas-revue.org/index.php/n-conception/47-n-8/varian8/120-femmes-et-frotteurisme-dans-les-autobus-a-abidjan>

Auteur

Hermann Crizoa

Docteur en Criminologie, Maître-assistant à la Faculté de Criminologie de l'Université Félix-Houphouët Boigny à Abidjan.

crizoa@yahoo.fr

Michel K. Gbagbo

Docteur en Psychologie sociale, Maître-assistant à la Faculté de Criminologie de l'Université Félix-Houphouët Boigny à Abidjan.

michelgbagbo@hotmail.com

Massandjé Traore

Docteur en Droit, Maître-assistant en Criminologie à la Faculté de Criminologie de l'Université Félix-Houphouët Boigny à Abidjan.

massandje.traore@free.fr

Droits d'auteur

© Sciences et actions sociales

Toute reproduction interdite sans autorisation explicite de la rédaction/Any replication is submitted to the authorization of the editors